

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141128-2014_B458-DE
Date de télétransmission : 04/12/2014
Date de réception préfecture : 04/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MONSIEUR RICHARD MALLIÉ

2014_B458

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 de transfert du marché n° 13M148 - Etudes foncières et réalisation du dossier d'enquête parcellaire pour la ligne B du BHNS

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – JOISSAINS MASINI Maryse, président - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_14

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Alexandre GALLESE

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

**Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 de transfert du marché n°13M148 –
Etudes foncières et réalisation d'enquête parcellaire pour la ligne B du BHNS
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La CPA a notifié le 24/03/2014 à la société SEGC Foncier un marché ayant pour objet : études foncières et réalisation du dossier d'enquête parcellaire pour la ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence (13M148).

La société SEGC FONCIER (SARL), regroupée avec la société SETEF (SARL), a fait l'objet d'une fusion au sein de l'entité juridique dénommée SEREC SUD EST. Par PV d'assemblée générale en date du 30/06/2014, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de SEREC SUD EST en TPF INFRASTRUCTURES .

Le présent avenant a pour objet de transférer l'exécution du marché n°13M148 à la société TPF INFRASTRUCTURES afin de permettre la poursuite du marché.

Exposé des motifs :

La CPA a notifié le 24/03/2014 à la société SEGC Foncier le marché n°13M148 ayant pour objet : études foncières et réalisation du dossier d'enquête parcellaire pour la ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence.

Par acte sous seing privé en date du 30 juin 2014 , la société SEGC FONCIER (SARL), regroupée avec la société SETEF (SARL), a fait l'objet d'une fusion au sein de l'entité juridique dénommée SEREC SUD EST ; publication au BODACC le 06/06/2014. Par PV d'assemblée générale en date du 30/06/2014, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de SEREC SUD EST en TPF INFRASTRUCTURES .

La société TPF INFRASTRUCTURES fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Le présent avenant a donc pour objet de permettre la poursuite du marché par la signature de l'avenant n°1 de transfert au marché n° 13M148, en annexe du présent rapport.

La société TPF INFRASTRUCTURES s'engage à exécuter les prestations dans les conditions de délai, prix, consistance et qualité telles que définies au marché.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 20 ;

VU la délibération n°2014_B095 du Bureau communautaire du 20 février 2014 autorisant la signature du marché relatif aux Études foncières et à la réalisation du dossier d'enquête parcellaire pour la ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence (n° 13M148) ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n° 2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité en date du 12 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 de transfert au marché n° 13M148 sans incidence financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 de transfert au marché n°13M148.



**MARCHE ETUDES FONCIERES ET REALISATION
DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE POUR LA
LIGNE B DU BHNS D'AIX-EN-PROVENCE**

AVENANT DE TRANSFERT N° 1

AU MARCHE N° 13M148 du 24/03/2014

Titulaires : SEGC FONCIER (SARL) - SELARL AGATE-GEOMETRES EXPERTS

AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE ETUDES FONCIERES ET REALISATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE POUR LA LIGNE B DU BHNS D'AIX-EN-PROVENCE

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

La Société SEGC FONCIER ,

Domiciliée 4, Chemin du Château Saint Pierre 06359 NICE Cedex 4
Immatriculée au RCS de Nice sous le n°1997 B 01050

représentée par M. Frédéric BONDIL,
dûment habilité à cet effet

et,

La Société SELARL AGATE – Géomètres Experts,
Domiciliée 20, Rue Paul Helbronner 38100 Grenoble
Immatriculée au RCS de Grenoble sous le n°397 759 689

représentée par M. Adrien LEPOUTRE,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°13M148

Date de notification du marché : 24/03/2014

Montant H.T. du marché initial : 29 200,00 € dont

- Tranche ferme : 20 000,00 € et

-Tranche conditionnelle : 9 200,00 €

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4

Etant préalablement exposé que :

La CPA a notifié le 24/03/2014 à la société SEGC Foncier un marché ayant pour objet : ETUDES FONCIERES ET REALISATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE POUR LA LIGNE B DU BHNS D'AIX-EN-PROVENCE.

Par acte sous seing privé en date du 30 juin 2014 , la société **SEGC FONCIER (SARL)**, regroupée avec la société **SETEF (SARL)**, a fait l'objet d'une fusion au sein de l'entité juridique dénommée **SEREC SUD EST** ; publication au BODACC le 06/06/2014. Par PV d'assemblée générale en date du 30/06/2014, il a été décidé de **modifier la dénomination sociale de SEREC SUD EST en TPF INFRASTRUCTURES** .

La société **TPF INFRASTRUCTURES** fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Le présent avenant a donc pour objet de permettre la continuation du marché.

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de transférer l'exécution du marché n°13M148 relatif à : ETUDES FONCIERES ET REALISATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE POUR LA LIGNE B DU BHNS D'AIX-EN-PROVENCE à la société **TPF INFRASTRUCTURES**

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'acte d'engagement est modifié comme suit :

Désignation du titulaire (page 1) la dénomination « SEGC FONCIER/ SELARL AGATE » est remplacée par « **TPF INFRASTRUCTURES/ SELARL AGATE** ».

Article 1 bis – CONTRACTANTS (en cas de groupement), page 6 : les mentions « SEGC FONCIER (SARL) au capital de 7622 € , N° SIRET 326 576 279 0094, Code APE 7112B, N° RCS Nice 1997 B 01050» sont remplacées par :

TPF INFRASTRUCTURES ayant son siège social 4 chemin Château St Pierre 06300 NICE, numéro d'immatriculation 419 575 972 RCS Nice, BONDIL Frédéric , Directeur Général agissant au nom et pour le compte de la société TPF INFRASTRUCTURES,

Page 7, la mention : «Pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, le MANDATAIRE du groupement est SEGC FONCIER », est remplacée par «Pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, le MANDATAIRE du groupement est **TPF INFRASTRUCTURES,**

ARTICLE 3. - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché. Le paiement des sommes dues se fera sur le compte bancaire de la société TPF Infrastructures, compte ouvert auprès de l'établissement bancaire Bpifrance Financement, Code Banque 18359 Code Guichet 00043 .

N° de compte 000026955545

clé RIB12

Domiciliation : Bpifrance Financement, 21-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort

ARTICLE 4. - ENGAGEMENT DU NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHÉ

La société **TPF INFRASTRUCTURES** s'engage à exécuter les prestations dans les conditions de délai, prix, consistance et qualité telles que définies au marché.

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux
Infrastructures de transport du Réseau Aix
en Bus

(signature et cachet de la société)

Alexandre GALLESE

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 de transfert du marché n° 13M148 - Etudes foncières et réalisation du dossier d'enquête parcellaire pour la ligne B du BHNS

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 DEC. 2014